

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continus,  
d'office, sauf avis contraire

|  |  |  |
|--|--|--|
| Seine-et-Marne<br>et<br>départements limitrophes | <b>BUREAU ET RÉDACTION</b><br>Librairie E. LEMARIÉ<br>A DAMMARTIN-EN-GOËLE | Paris<br>et<br>les autres départements |
| Un an..... 3 fr.                                 | ANNONCES la ligne . . . . . 30 cent  | Un an..... 3 fr. 80                    |

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

17 Décembre — En vertu d'un arrêt de la Chambre des mises en accusation, concernant les affaires de Panama, des mandats d'amener sont lancés contre MM. Laisant, Planteau, Autide-Boyer, Henry Maret, députés, ainsi que contre MM. Rigault, Gaillard, et Saint-Martin. Les sept prévenus sont écroués à la Conciergerie.

— Deux employés de la Régie, sont assassinés par un cultivateur de la commune de Verdilly, contre qui une contravention avait été faite pour un fût d'eau-de-vie de cidre non déclaré.

18 Décembre — Découverte dans les caveaux du Panthéon, des restes de Voltaire et Rousseau. Ces recherches ont lieu par les soins d'une commission nommée par M. Rambaud, ministre des Beaux-Arts, et composée de MM. Ernest Hamel, sénateur; Georges Berger, député; Pascal, inspecteur général des bâtiments civils, L. Deschault, architecte du Panthéon, Grand-Carteret et Castellant, publicistes.

19 Décembre — Un immense incendie survenu rue de Charonne à Paris, dans une fabrique de matras, détruit plusieurs immeubles voisins et cause des dégâts matériels très considérables.

— Un cultivateur, ancien maire de Rouilly-Saint-Loup (Aube), pris d'un accès de folie contre son gendre, frappe

ce dernier d'une balle dans la poitrine et le tue sur le coup, blessé mortellement sa fille, son petit-fils, âgé de onze ans, et atteint assez grièvement à la main, le père de son gendre à qui il enlève trois doigts.

20 décembre. — Les obsèques d'Alphonse Daudet sont célébrées avec une imposante solennité, au milieu d'une extrême affluence d'amis et d'admirateurs.

21 décembre. — M. Barthou dépose sur le bureau de la Chambre, un projet de loi concernant le remaniement d'un certain nombre de circonscriptions électorales. D'après ce projet, la Chambre nouvelle perdra sept députés et en gagnera également sept. Les arrondissements de Meaux et de Senlis sont de ceux qui gagneront au siège.

22 décembre. — La Chambre des députés n'ayant pu terminer le budget de l'exercice 1898, est appelée à assurer deux douzièmes provisoires, qui sont votés par 462 voix contre 73.

— Un dompteur de cirque en représentation à Brème-les-Ardres. (Pas-de-Calais, est dévoré par un de ses lions, sous les yeux des spectateurs.

23 décembre. — M. Albert Vandal élu membre de l'Académie française, en remplacement de M. Léon Say, est reçu solennellement au nom de l'illustre compagnie, par M. le Comte d'Haussonville, en présence d'une assemblée nombreuse.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

Dimanche dernier, 19 décembre, a eu lieu en la salle de l'Hôtel de ville, en présence de MM. Lemarié, Loron et Brissot, l'examen des jeunes élèves du cours pratique de la Société d'horticulture du canton de Dammartin.

M. Vincent Berthault professeur, qui remplissait les fonctions d'examineur s'est montré particulièrement satisfait des réponses des élèves Caminade Georges et Lépine Denis, qui ont assidument suivi les cours.

### JULLY

On nous adresse la note suivante :

Les maîtres et élèves du collège, désirant s'associer au deuil du R. Père Olivier, leur supérieur, l'ont prié de remettre à une date ultérieure la séance dramatique de Noël, dont il ne voulait pas les priver. C'est là une démarche qui honore autant ceux qui la font que celui à qui elle s'adresse, et qui révèle combien grande est l'affection des maîtres et élèves du collège pour leur vénéré Supérieur.

### MORSSY-LE-NEUF

Dimanche dernier, M. Derveloy a réuni autour de lui, salle Vincent, une soixantaine d'électeurs de la commune et du voisinage qu'il a entretenus de ses projets de réforme d'impôts et notamment de l'impôt progressif sur le revenu.

Au cours de son entretien, l'honorable député de l'arrondissement de Meaux a parlé du projet de chemin de fer du Bourget à Verberie, et « il a annoncé que des démarches ont été faites auprès de la Compagnie du nord et qu'une délégation, dont il fait partie, rendra prochainement visite au

Ministre des Travaux publics pour l'entretenir de cette affaire ».

« Le projet, a ajouté l'orateur a un incontestable caractère d'utilité générale et répond en outre aux nécessités de la mobilisation de nos troupes, ce qui permet d'en poursuivre, avec chances de succès, la réalisation. Mais il ne faut pas entretenir dans l'esprit des populations de trop décevantes illusions. Si l'affaire doit aboutir, ce ne sera qu'après de longs pourparlers et de persévérantes démarches auxquels M. Derveloy continuera à prêter tout son concours ».

### CLAYE-SOUILLY

La médaille coloniale vient d'être accordée à M. Andre-Auguste Berthault de Claye-Souilly.

Nos félicitations au nouveau décoré.

— Un ancien instituteur de Claye, M. Liénard a eie, dit le *Journal de Seine-et-Marne*, trouvé pendu dans son grenier, dimanche dernier, vers les huit heures du matin.

M. Liénard avait sa maison à Voisins. Une de ses filles, qui habite Aubervilliers où elle soigne sa mère atteinte d'une grave maladie, étant venue pour voir le vieillard, fut surprise de ne pas le rencontrer. Effrayée par la solitude de la maison paternelle, elle alla prévenir une voisine et c'est, aidée de cette dernière, qu'elle découvrit le cadavre de M. Liénard se balançant a une poutre du grenier.

On se perd en conjectures sur les motifs de ce suicide. Le défunt avait élevé des générations entières de notre pays. Il possédait une fortune qui, dit-on, s'éleverait à 200,000 francs. Rien ne faisait prévoir sa funeste détermination. On l'accusait, il est vrai, d'avarice, mais on ne saurait voir dans ce vice un désir de partir pour l'autre

monde. La passion de l'argent est, au contraire, de celles qui retiennent le plus fortement à la vie.

Quoiqu'il en soit, M. Liénard laisse quatre filles, toutes mariées convenablement. De ses gendres l'un est instituteur à Jablines, l'autre est juge de paix, un troisième est employé au gaz à Paris et le quatrième, négociant à Aubervilliers.

### NANTEUIL-LE-HAUGOUIN

Nous apprenons que M. Lefebvre, conducteur des ponts-et-chaussées à Nanteuil, doit prendre un congé de 5 ans, à partir du 15 avril 1898.

Il doit être remplacé par M. Servange, conducteur des Pont et Chaussées à Honfleur (Calvados).

— La loi qui vient d'être votée par les Chambres donnant droit aux dames de servir de témoins dans les actes de l'Etat civil, vient d'avoir son effet à Nanteuil.

M. Lelièvre, marchand boucher, ayant un nouveau-né, a voulu, en déclarant son enfant, prendre comme témoins Mme Levasseur, marchande de chaussures, et Mme Gurger, épouse de l'appariteur de police.

### OISSERVY

Deux compagnons vachers, Suisses, les nommés Sturzinger Ulrich, 30 ans, et Ammann Goodgreed, 34 ans, employés chez M. Martin, se sont pris de querelle le 19 décembre.

Tous deux sont jaloux; ils se reprochent d'être flatteurs auprès du patron.

Bref, la querelle s'est terminée par des coups de poing.

### ERMENONVILLE

Tous les journaux parisiens ont publié les détails qui se rattachent à la recherche des cendres de Voltaire et de J. J. Rousseau, qui a eu lieu samedi dernier au Panthéon et a donné les ré-

sultats les plus satisfaisants, puisqu'elle a amené la découverte, dans leurs sarcophages respectifs, des restes intacts des deux écrivains-philosophes.

On sait qu'en dehors des discussions passionnées qui se sont engagées au sujet de ces cendres, depuis près de quatre vingts ans, il s'était créé une légende d'après laquelle les dépouilles mortelles de Rousseau et de Voltaire auraient été profanées et jetées au vent.

On a acquis la certitude qu'il n'en est rien, et M. Ernest Hamel, sénateur, président de la commission chargée d'opérer cette recherche, a déclaré, avec une franche spontanéité, qu'il était heureux de pouvoir laver la monarchie d'une accusation que l'opinion publique faisait planer injustement sur elle, et que la découverte qu'on venait de faire réduisait à néant.

En ce qui concerne J. J. Rousseau, dont la charpente osseuse reposait paisiblement sur un lit de matières et de tissus décomposés, dans le triple cercueil de plomb et de bois dans lequel il fut placé par les soins de la famille de Girardin, le 4 Juillet 1778; pas le moindre ossement n'en avait été déplacé et notre compatriote, M. Castellant, membre de la commission, après avoir acquis la certitude qu'on était bien en présence des restes de l'auteur du Contrat social, en examina scrupuleusement le crâne et constata avec une émotion communicative qu'il ne portait aucune trace de blessure et que sur ce point encore, le prétendu coup de pistolet qui aurait déterminé la mort du philosophe, d'après certaines versions, n'était qu'une légende malveillante.

Nous ne dirons rien des incidents qui se sont produits à cette occasion



dans les cryptes du Panthéon, ces incidents qui ont fait l'objet d'une communication à la Chambre des députés, ont été, du reste, passablement exagérés et n'ont eu d'autre cause que le mauvais vouloir que M. Deschaux, architecte du Panthéon, semblait apporter à l'accomplissement des desirs de la Commission régulièrement constituée par M. Rambaud, ministre des Beaux-arts. Finalement tout s'est arrangé, et les invites se sont retirés entièrement satisfaits, après avoir contemplé de visu les squelettes de Voltaire et de Rousseau.

### QUELQUES RÉFLEXIONS

*Sous sa forme un peu vive, la note suivante qu'on nous prie d'insérer, est un écho des légitimes revendications des communes de Juilly, Vinantes, Montgé, Cuisy, Ivorny, le Plessis-aux-Bois, le Plessis l'Evêque etc. qui ne peuvent pardonner à la Commission d'enquête d'avoir, de propos délibéré, donné son approbation à un projet de ligne ferrée qui, tout le monde le sait, ne remplirait aucunes des conditions économiques qu'on est en droit d'en attendre.*

Pour quiconque a suivi avec attention la question de notre chemin de fer, il est manifeste que les représentants de notre canton, député et conseillers, se sont montrés dans la conduite de cette affaire, d'une insuffisance, d'une inertie, nous allions dire d'un mauvais vouloir, qui dénotent le plus parfait sans-gêne à l'égard de leurs électeurs.

A la réunion de la Commission d'enquête du 20 novembre dernier, aidé du silence de M. Labour, M. Moquet, loin de chercher à élargir loyalement le débat, n'a qu'une préoccu-

pation : l'étrangler. Selon lui, tout changement apporte au tracé primitif, en bon français, toute proposition tendant à prendre en sérieuse considération les justes réclamations des populations lésées par ledit tracé, — doit être écarté systématiquement, sous peine de voir le projet rejeté aux calendes grecques. Un seul homme eleva la voix en faveur de la justice et du droit; un seul homme a l'honnêteté de dire qu'il valait mieux s'exposer à un ajournement plutôt que d'adopter un projet mal étudié qui ne donne qu'une demi-satisfaction aux intérêts en cause. Et cet homme, qui prend ainsi à cœur nos intérêts, n'est pas de notre canton: c'est M. Barbier, le maire de Meaux, c'est-à-dire d'une ville qui, après tout n'a pas besoin de notre entreprise.

Au Conseil général, c'est mieux encore M. Moquet se dérobe; M. Derveley, notre député, reste muet. Là aussi, c'est un conseiller étranger, M. Gaston Ménier, qui prend nos intérêts. C'est grâce à l'éminent représentant du canton de Lagny, que le chemin de fer du canton de Dammarlin n'est pas définitivement enterré. C'est lui qui obtient que l'enquête sera reprise, continuée, en tenant compte des variations demandées pour les intérêts du plus grand nombre,

Une telle manière d'agir chez nos élus n'est-elle pas une véritable abdication de leur mandat, presque un défi jeté à leurs électeurs?

Il y a pis encore. *L'Indépendant de Seine-et-Marne*, dont on connaît les attaches, ne semble-t-il pas vouloir tourner en dérision nos efforts et nos espérances? Nous connaissons aussi certains partisans avérés de M. Derveley, qui son notoirement hostiles au chemin de fer, dont ils feignent de

contester l'utilité. Qu'en pense M. Derveley? Y a-t-il là un mot d'ordre? Que cachent les dessous de cette opposition?

Ainsi donc, dans la lutte que nous, gens du canton de Dammarlin, soutenons pour notre chemin de fer, nos élus nous abandonnent, se moquent peut-être de nous. C'est un conseiller général d'un autre canton, M. Gaston Ménier, qui nous encourage et nous aide.

A l'opinion de juger!

Jusqu'à présent, nos représentants se sont montrés beaux parleurs, grands faiseurs de promesses; nos oreilles tintent encore de leurs miifiques déclarations, de leur coup de grosse caisse. Sans doute, cela fait bien... au champagne... dans les réunions chauffées à l'avance. Mais, le moindre petit bout de chemin de fer eût bien mieux fait notre affaire. Ces messieurs n'ont pas su nous le donner. Nous ne l'oublierons pas, et, le jour venu, nous leur laisserons leurs beaux discours pour compte, et nous nous tournerons vers les hommes sérieux, qui parlent moins bien peut-être, mais agissent mieux.

F. BRAZILLIER

### ARCHIVES NOTARIALES

On lit dans le *Figaro*:

« Nous racontions l'autre jour que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, avait eu la joie très grande de retrouver et de consulter, dans une étude de notaire parisien, tous les actes de la vie civile de Richelieu. »

« Ajoutons que l'on trouverait des documents bien curieux s'il était permis de fouiller dans les archives de certains officiers ministériels de la

capitale. Mais les profanes n'entrent pas facilement dans ces antiques études, et on n'ouvre pas les dossiers devant le premier venu. »

« Ainsi, un de nos confrères les plus érudits, ayant appris, par hasard, que le testament olographe du chevalier Bayard devait exister encore quelque part parmi les paperasses poussiéreuses d'une des plus anciennes études de notaire de la capitale, se mit en chasse et parvint à dénicher l'adresse du notaire en question. »

« Là, on ne nia pas l'existence du testament; seulement, on répondit au chercheur trop curieux que les règlements et usages professionnels faisaient aux notaires une obligation stricte de ne communiquer, sous aucun prétexte, un testament, quelle que fût sa date, qu'aux héritiers, descendants ou membres de la famille du testateur. »

Cette éternelle question des archives notariales a été maintes fois agitée, et, jusqu'à présent, on n'a proposé aucune solution capable de donner satisfaction aux légitimes revendications des érudits et des chercheurs, sans porter atteinte aux droits de MM. les notaires, qui, en fait, sont propriétaires de ces archives.

Comme il est incontestable que ces minutes qui datent de trois siècles — nous parlons de celles antérieures à la Révolution — contiennent des documents historiques d'un intérêt considérable, ne serait-il pas possible, sans en déposséder leurs dépositaires autorisés, d'engager ces derniers à en faire le classement, à l'aide de fiches, de la façon dont ils procèdent pour leurs archives modernes, en les invitant à en donner communication, sur place, ainsi que cela se pratique dans les bibliothèques publiques, et

aux Archives nationales, aux personnes qui auraient besoin de les consulter.

On résoudrait ainsi, il nous semble, une question qui menace de s'éterniser et on sauverait surtout d'une destruction certaine, de précieux dossiers de documents qui, dans la plupart des études de notaires, sont ensevelis sous la poussière des greniers, servant d'abri à des générations successives de petit rongeurs qui prennent plaisir à les réduire en miettes. E. L.

## NANTEUIL-le-HAUDOUIN

(Suite) (\*)

Par cet acte, les religieux obtinrent, comme compensation du terrain qui leur avait été enlevé, le droit de passage à travers le nouveau corps de logis : l'autorisation à tout religieux du monastère, de faire à sa maison tel legs qu'il jugerait à propos, sans que le seigneur de Nanteuil pût en réclamer aucun droit : la cession à la communauté du droit de banvin qui était exercé par le Seigneur de Nanteuil pendant le mois d'août (4) ; la renonciation par le même seigneur au privilège qu'il avait d'emmener à la guerre les hommes du couvent et l'engagement formel de n'en user, toutefois, qu'avec le consentement du prieur de Nanteuil ; enfin, comme sanction de ces conventions, le seigneur Thibaut accepta de payer chaque année, aux religieux, la somme de cinq sols de cens.

Thibaut que quelques terres de sa seigneurie de Nanteuil rendaient probablement vassal du comte de Champagne recevait à la cour de ce seigneur de grandes marques de distinction, dues à sa naissance et à son rang. Il était présent à cette cour et signa

comme témoin en 1134, la charte par laquelle Thibaut, comte de Champagne confirmait la donation faite aux religieuses de Fontaine, de la terre de Noïum, entre les mains de Manasse évêque de Meaux, par Thibaut de Villemeroi (2). Quatre ans plus tard, (1138) il signa encore en qualité de témoin, l'acte par lequel Cecile, abbesse de Morienvail, céda à Raoul de Crépy, le moulin de Fonches. Le nom de Thibaut II de Nanteuil figure aussi au bas d'un acte par lequel Raoul IV, comte de Crépy, donnait aux Prémontrés de Viviers, la terre de Javages, l'an 1148 (3).

Thibaut II mourut vers 1150, laissant de Mathilde sa première femme : Thibaut III qui suit :

D'Elisabeth de Châtillon, sa deuxième femme, il eut :

Agnès de Crépy, qui épousa Guillaume de Garlande, seigneur de Livry, sénéchal de France, dont naquirent : Guillaume IV de Garlande, Robert IV surnommé Mauvoisin, Dreux de Garlande, et Agnès, mariée à Foucault de Saint-Denis (4).

Thibaut III fut surnommé le jeune pour le distinguer de son père auquel il succéda dans les seigneuries de Nanteuil et du donjon de Crépy. Il épousa Clémence de Bar, fille de Renaud I comte de Bar et de Gisèle de Vaudemont.

Clémence avait d'abord épousé Renaud, comte de Clermont en Beauvaisis, dont elle avait été la deuxième femme et dont elle eut six enfants. Avant pris une seconde alliance avec Albéric, comte de Dammartin, elle en eut un fils ; étant demeurée veuve en 1153, elle épousa en troisièmes noces le seigneur de Nanteuil (5).

(à suivre) E. L.

(\*) Voir le n° 455, de la *Petite Gazette*,

1. Le droit de banvin consistait dans la liberté que le seigneur avait de vendre, pen-

dant un certain temps de l'année le vin de son crû, et d'empêcher que nul autre n'en vendit pendant le temps convenu.

2. Duchesne, *Histoire de la maison de Châtillon*, p. 23, 24, 33.

M. d'Arbois de Jubainville, dans son *Hist. des Comtes de Champagne*, t. 2, p. 11 dit que Thibaut de Crépy, approuva cette donation comme suzerain.

3. Carlier, *Hist. du Valois*, t. 1, p. 396.

4. Duchesne, *Hist. de Châtillon*, p. 43.

5. Duchesne, — — — p. 638.

## L'ART DE SE MARIER

Sous ce titre l'*Almanach Hachette* de 1848, donne parmi les innombrables renseignements qu'il contient, quelques conseils utiles aux jeunes filles, sur le choix d'un mari. Nous y lisons le passage suivant ayant pour titre :

LES MARIÉS QU'IL NE FAUT PAS PRENDRE

*Le Mari Tyran.* — Si notre société ne connaît plus guère de ces despotes capricieux et cruels qui, par le fait même de leur inconstance morale, n'étaient pas dépourvus d'une certaine grandeur, elle fourmille par contre de ces tyranneaux minuscules qui opèrent à l'abri des lois et des conventions sociales. Vous représentez-vous l'existence d'une pauvre femme tombée sous la coupe d'un de ces despotes au petit pied qui se promènent dans le mariage avec les allures d'un conquérant et quelquefois d'un soldat ?

C'est chez lui une démangeaison continue de faire sentir à sa compagne, ou plutôt à son esclave, qu'il est le maître de par la loi, le maître indiscutable et indiscuté, celui qui ne transige pas avec la toute puissance que le code lui a déléguée et qui dans la pratique de la vie, croirait abandonner une part de son autorité s'il descendait à prendre jamais l'avis de la malheureuse à qui il a daigné donner son nom.

C'est se jeter tête baissée dans l'enfer conjugal, que d'épouser un tyranneau. Il en va pareillement, si étrange que la chose puisse paraître au premier abord, lorsqu'on s'unit à son exact opposé.

*Le Mari Faible.* — Celui-là peut être doué d'un cerveau remarquable et d'un cœur exquis, mais il n'a pas de volonté, et par là il se rend ridicule, et parfois odieux, aux yeux de sa femme, qui se sent humiliée de trouver son mari inférieur à elle-même. Qu'importe qu'il raisonne bien et voie juste, s'il hésite et tergiverse chaque fois qu'il

doit prendre parti. La faiblesse engendre les pires malheurs, et l'homme qu'elle perd est d'autant plus coupable qu'il était plus clairvoyant.

*Le Mari Jaloux.* — Ici il faut s'entendre. Certes, il n'aime pas sa femme, l'homme qui ne redoute point comme la pire des catastrophes de perdre son affection. Mais que penser de celui qui, adorant sa compagne, et se sachant aimé d'elle, s'ingénie à se créer des tourments et à gâter bénévolement son bonheur par les soupçons, les inquiétudes, tout l'appareil enfin d'une jalousie qui englobe jusqu'à l'affection témoignée par les enfants à leur mère ! La pauvre femme, espionnée, obligée de surveiller ses moindres gestes, ou se révoltera ou tombera dans une tristesse noire ; et, dans les deux cas, c'en sera fait de son bonheur et de sa tranquillité.

Nous avons encore le *mari avare*, le *mari prodigue*, le *mari libertin*, le *mari grincheux*, qui prend toute chose au pis, trouve à redire à chacune de vos paroles ou à chacun de vos actes, se met en colère au moindre propos, boude des journées entières pour un rien, ou veut se mêler de tout et prétend s'immiscer jusque dans le fonctionnement de la cuisine ; le *mari paresseux* et le *mari léger*, qui l'un et l'autre ne sont bons qu'à faire entrer la ruine dans la maison.

L'*Almanach Hachette* est vendu 1 fr. 35, au lieu de 1 fr. 50, à tous les lecteurs de la *Petite Gazette*.



Un fait extraordinaire s'est passé à Hirspion, dans le département de l'Aisne

Mme Brabander, femme d'un mécanicien du chemin de fer du Nord, demeurant rue Saint-Michel, en coupant une carotte, a trouvé, au milieu, une bague en or.

Voici comment on explique le fait :

Le jardin où l'on a récolté le légume en question a été formé par un amas d'immondices et de balayures de la ville. Une bague perdue y aura été amenée, et une graine de carotte, tombée au milieu, en se développant aura emprisonné le bijou.

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE  
de VINS DE LA GIRONDE  
**E. VINCENT**

Depositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux  
par suite de la vente directe du producteur  
au consommateur

**AVIS** Underwood and Son Limited  
négociants en pailles et fourrages  
et imprimés. Brentford docks LONDRES  
succursales en France à Gisors, DESKIN-  
GET, Biotmeu, S. is-oss, sont acheteurs  
de pailles et fourrages de toutes sortes et  
envoient au producteur pour les lots impor-  
tants leurs presses et battues construites  
avec les derniers perfectionnements.

Adressez la correspondance au bureau  
principal à Calais.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

PAPIERS de FANTAISIE

FEUILLES de COMPLIMENTS

Imagerie - Emblèmes - Souvenirs

Cartes de Visites

depuis 1 franc le cent

TIMBRES CAOUTCHOUC

depuis 0 fr. 20 la ligne

Pour ÉVITER les MALADIES lisez le

**JOURNAL DE LA SANTÉ**

Paraissant tous les DIMANCHES

en 32 pages avec gravures

Consultations gratuites. - 2 n. spéc. franco.

ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr.

Paris 5, Boulevard Montmartre

**LE CIDRE ET LE POIRE**

Revue mensuelle des intérêts pomologique  
et des arbres fruitiers de grande cultures.

Chaque numéro se compose de 52 pages  
in-8° raisin.

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction, et  
Administration à M. de SAINVILLE directeur,  
36, rue Kafitt - PARIS

Agendas de poche & de bureau

depuis 0 fr. 45 centimes

CALENDRIERS, ÉPHEMÉRIDES, ALMANACHS

Chantier-Docks de la Gare de  
DAMMARTIN-JUILLY  
**L. DESCHAMPS**

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100<sup>kg</sup>

Grosse Galloterie française, 1<sup>re</sup> 2 gras  
sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité . . . . . 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1<sup>re</sup> 2 gras,  
sans fumée, 1<sup>re</sup> qualité (tous gros  
morceaux sans aucune fine) . . . . . 3.80

Gallotin de même qualité . . . . . 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1<sup>re</sup> qual. 3.70

Boulets ovales préchauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1<sup>re</sup> qualité. . . . . 5.50

Charbon de forge (noisettes). . . . . 2.80

Coke de gaz n° 0. . . . . l'hectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes  
depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

**CADEAU-PRIME** Tout achat de  
1,000 kil. au chan-  
tier, donne droit à un joli dessous-de-plat  
à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif  
et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).  
Fers de tous les profils.

Tôle - Acier - Fonte - Zinc - Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet,

Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.10

Bêches, Louchets, 1<sup>re</sup> qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents . . . . . 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. . . . . 3.80

1=65 1=80 2=10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.90

Rateaux, Poulies de puits. Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1.60

Seaux d'écurie. -- -- . . . . . 3.20

Arrosoirs, Lessiveuses

Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées Moulures

Planches de Lorraine, 2<sup>e</sup> choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant - F. LEMARIE

Imp. E. Lemarié à Dammartin